

Anne-Charlotte d'URSEL

Députée bruxelloise

035651

Question orale de Madame Anne-Charlotte d'URSEL, Députée, adressée à M Bernard CLERFAYT, Ministre en charge de la formation professionnelle

Objet : Les formations sur-mesure proposées par Bruxelles Formation

Monsieur le Ministre,

Les employeurs se plaignent régulièrement de ne pas trouver la main-d'œuvre adéquate sur le marché du travail bruxellois. Dès lors, la proposition de formations sur-mesure par Bruxelles Formation revêt une importance capitale pour les employeurs en quête de la main-d'œuvre adéquate. En offrant des programmes de formation adaptés aux besoins spécifiques des entreprises, Bruxelles Formation facilite un alignement direct entre les compétences recherchées et celles acquises par les apprenants.

En proposant des formations qui ciblent directement les domaines de savoir-faire nécessaires, Bruxelles Formation joue un rôle essentiel dans la création d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente, répondant aux exigences évolutives du marché du travail et facilitant ainsi le processus de recrutement pour les entreprises de la région. Par ailleurs, certaines grandes entreprises comme la STIB, la SNCB, ENGIE ou encore Veolia ont déjà fait appel à ce dispositif. Dans la presse, on peut lire que ce dispositif : « pourrait également s'appliquer aux PME, si elles se mettent ensemble ».

Dès lors, Monsieur le Ministre, j'aurais souhaité vous poser les questions suivantes :

- Comment Bruxelles Formation fait la promotion de ce dispositif auprès des différents employeurs ?
- Depuis lors, est-ce que d'autres grandes entreprises ont eu recours à ce dispositif ? Le cas échéant, lesquelles et pour combien de places de formation respectivement ?
- Est-ce que des PME, qui se sont regroupées, ont demandé à avoir accès à ce dispositif ? Le cas échéant, pour combien de places de formation et dans quels secteurs sont-elles actives ?
- Avez-vous identifié des freins éventuels lorsque des PME souhaitent se regrouper pour avoir accès à ce dispositif ? Le cas échéant, quelles mesures sont à l'étude pour faciliter l'accès au dispositif ?
- Quel est la part du budget qui est attribuée pour garantir la bonne efficacité de ce dispositif ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

A. d'Ursel